



# Conseil Municipal Des Enfants



**Des enfants qui bougent !**





Bonjour à toi,

Tu tiens entre tes mains le guide du Conseil Municipal des Enfants. Ce guide te permettra de découvrir tout ce qu'il faut savoir pour te présenter et qui sait, peut-être, être élu(e) conseiller(ère) municipal(e) !

Grâce au Conseil Municipal des Enfants, tu comprendras le fonctionnement des élections et tu feras l'apprentissage de la démocratie. Le Conseil Municipal te permettra de t'investir dans des projets concrets et utiles à tous les habitants, quel que soit leur âge.

Ta voix compte. Environnement, amélioration de notre cadre de vie, sécurité en ville ou encore solidarité : Saint-Michel-sur-Orge sera heureuse de pouvoir compter sur tes idées pour faire de notre ville un endroit qui vous ressemble, tourné vers l'avenir.

A très vite !



**Sophie Rigault,**  
Maire de Saint-Michel-sur-Orge



**Florine Ekoué,**  
Conseillère municipale déléguée  
à la citoyenneté et à la jeunesse

# Le Conseil Municipal des Enfants (CME), à quoi ça sert ?

Grâce au Conseil Municipal des Enfants, tu pourras avec les autres enfants élus de la ville de Saint-Michel-sur-Orge :

- Agir en citoyen
- Présenter des projets utiles à tous les habitants de Saint-Michel, et les réaliser
- Apprendre à écouter, dialoguer
- Prendre la parole et te faire entendre des responsables, pour jouer un rôle actif dans la cité

Les décisions prises seront mises en œuvre par les services de la Mairie.

## Qui peut voter ?

Uniquement les élèves de CM1 et de double niveau de CM1 des écoles de Saint-Michel-sur-Orge.

## Qui peut être candidat ?

Tous les élèves des classes de CM1 des écoles de Saint-Michel et habitant la ville.

*Le mandat des jeunes conseillers est de 2 ans, voire de 3 ans pour ceux que cela intéresse et qui en feront la demande.*



## Le temps des élections

Les élections se déroulent dans toutes les écoles de la ville, après la rentrée scolaire, au cours du 1<sup>er</sup> trimestre.

Il ne sera fait qu'une élection par classe. Si il n'y a pas de candidat dans une classe, il n'y a pas d'élection.

## Pour être candidat, il faut :

- 1 Habiter la Ville de Saint-Michel
- 2 Être dans une classe de CM1 ou double niveau de CM1
- 3 Avoir l'autorisation des parents
- 4 Présenter des idées

## Le déroulement du vote

- Être en possession de sa carte d'électeur
- Prendre les bulletins de vote et une enveloppe
- Aller dans l'isoloir et mettre le bulletin du candidat choisi dans l'enveloppe, la fermer sans la coller
- Déposer l'enveloppe dans l'urne
- Signer la feuille de présence et faire tamponner la carte d'électeur



## Attention, le vote est nul si :

- Tu mets plusieurs bulletins dans l'enveloppe
- Tu mets autre chose que ton bulletin dans l'enveloppe
- Le bulletin est annoté, raturé ou rayé
- Tu ne mets rien dans l'enveloppe

## Les résultats

**2 élus par classe de CM1**

**1 élu par classe de double niveau CM1**

Les 2 candidats qui auront obtenu le plus de voix seront élus jeunes conseillers de la Ville de Saint-Michel-sur-Orge.

En cas d'égalité de voix, un second tour sera proposé.

Les résultats sont affichés dès le lendemain dans les écoles et les jeunes élus sont informés, immédiatement à l'issue des résultats du scrutin.



# Le fonctionnement

## Les commissions :

Les élus se divisent en plusieurs groupes, appelés “commissions”.

Chaque commission peut suivre des projets différents, correspondant à des domaines très divers, tels que :

- l’environnement
- la sécurité en ville et les déplacements
- la solidarité
- l’aménagement dans la ville
- le fleurissement
- le handicap
- la santé



*Les réunions auront lieu  
1 fois toutes les 3 semaines  
le samedi, de 10h à 12h,  
à l'espace jeunes Descartes.*

## Les assemblées plénières

L'ensemble des jeunes élus se rassemble pour décider et voter les projets une fois par trimestre.



## Les visites citoyennes

Une fois par trimestre, le mercredi ou le samedi après-midi.

# QUELQUES ACTIONS DU CME 2021-2022



Projet récup'  
(Avril 2022)



Coup de Propre  
(Mai 2022)



Visite  
de l'épicerie  
sociale  
(Février 2022)

**PROCHAINES  
ÉLECTIONS DU CME  
Les 6 et 7 octobre 2022**

**Conseil Municipal des Enfants  
Chloé GEORGES-COLOMBO : 06 86 48 08 15  
conseilmunicipalenfants@saintmichel91.fr**